

PAR COURRIEL

Montréal, le 14 avril 2020

L'honorable Mary Ng  
Ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations  
et du Commerce international  
Affaires mondiales Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Objet : Admissibilité au compte d'urgence pour les entreprises

Madame la Ministre,

Comme vous le savez très bien, les petites et moyennes entreprises (PME) sont les principaux acteurs des secteurs d'activités représentés par nos associations. Ils sont aussi les premières victimes des mesures de santé publique limitant la propagation du COVID-19 au sein de la population. Bien que nous reconnaissons qu'il soit nécessaire de prendre de telle mesure, nous avons depuis le début de cette crise exigé des mesures d'aide économique de grande ampleur.

Le gouvernement du Canada a répondu présent en proposant différentes mesures comme la subvention salariale aux entreprises et le compte d'urgence aux petites entreprises. Cependant, nous avons dû constater une situation problématique, spécifique au Québec, par rapport au compte d'urgence pour les entreprises qui rend inéligibles plusieurs entreprises de notre industrie.

En effet, les lois fiscales québécoises considèrent le pourboire comme étant un élément de la masse salariale d'une entreprise en restauration. Cette exigence est, du même coup, reprise par l'Agence du revenu du Canada pour les établissements au Québec. Cette façon de faire gonfle artificiellement la masse salariale et ne peut être considérée comme être en adéquation avec le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Comme le critère pour avoir droit au compte d'urgence pour les entreprises est basé sur la masse salariale, plusieurs PME de la restauration perdent leur admissibilité, puisqu'en ajoutant les pourboires, leur masse salariale dépasse un million de dollars. Pourtant, les pourboires ne sont jamais sous le contrôle de l'employeur et sont déterminés uniquement par le client.

.../2



ASSOCIATION  
RESTAURATION  
QUÉBEC

6880, Louis-H.-La Fontaine  
Montréal (Québec) H1M 2T2

514 527-9801  
1 800 463-4237

restaurations.org

En se basant sur notre plus récente édition de notre Sondage annuel sur les salaires, le pourboire horaire moyen est de 17,43 \$, soit l'équivalent d'un autre salaire ajouté à la masse salariale. Ainsi, pour environ chaque serveur, les pourboires versés par les clients ajoutent à la masse salariale l'équivalent d'un autre employé. Il est donc évident que la masse salariale des restaurants du Québec ne peut être représentative de la grandeur de l'entreprise.

Par conséquent, pour corriger cette situation inéquitable pour les entreprises québécoises de la restauration, nous vous demandons de hausser le barème maximum pour avoir droit au compte d'urgence à au moins deux millions de dollars plutôt qu'un ou d'exclure tout pourboire du calcul de la masse salariale. Ces solutions simples permettront à notre industrie de profiter de cette mesure importante pour survivre à cette crise sanitaire. L'élimination pure et simple du critère d'admissibilité lié à la masse salariale devrait aussi être considérée à notre point de vue.

En terminant, l'ARQ tient à vous assurer de son entière disponibilité pour échanger davantage sur cette question avec vous ou avec un membre de votre cabinet. On peut adresser toute communication à ce sujet au vice-président aux affaires publiques et gouvernementales de notre association, François Meunier, à [fmeunier@restauration.org](mailto:fmeunier@restauration.org).

En vous remerciant de l'attention portée à notre opinion et à notre demande, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Roy', written in a cursive style.

Claudine Roy C.M. C.Q.  
Administratrice de sociétés

- c. c. L'honorable Mélanie Joly, ministre du Développement économique et des Langues officielles
- L'honorable Diane LeBouthillier, ministre du Revenu national
- L'honorable Pablo Rodriguez, Leader du gouvernement à la Chambre des communes
- Membres du conseil d'administration de l'ARQ
- Membres de l'ARQ
- M. François Meunier, vice-président Affaires publiques et gouvernementales, ARQ